



PROCES VERBAL REUNION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE du 11 avril 2023

Le onze avril deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Aubigné se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Mr Youri MOYSAN, convoqués le quatre avril deux mille vingt-trois conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents : Stéphanie SAUVEE, Jean-Charles GRUEL, Maryvonne HAFFRAY, Jacky DARTOIS, Philippe LEMEE, Isabelle LETOURNOUX, Bruno RICHARD

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absent(s), excusé(s) : Pascal VASNIER

Ont donné pouvoir : Pascal VASNIER à Bruno RICHARD

Nombre de membres du conseil	
En exercice	9
Présents	8

Secrétaire de séance : Stéphanie SAUVEE

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du 6 septembre 2022
- Compte administratif et compte de gestion CCAS 2022
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2023
- Demande de subvention
- Travaux cimetière
- Questions diverses

1- Validation du PV du 29 mars 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'**UNANIMITE**.

2- Compte administratif 2022 - Compte de gestion 2022

Délibération 2023/01 - Nature de l'acte : 7.1- Décisions budgétaires

Mr le Président présente le compte administratif de l'exercice 2022 :

Fonctionnement:

Dépenses	11 578,00 €
Recettes	23 219,84 €
Solde	11 641,84 €
Reporté de l'exercice 2021	37 028,92 €
SOLDE	+ 48 670,76 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	10 000,00 €
Solde	10 000,00 €
Reporté de l'exercice 2021	17 120,41 €
SOLDE	+ 27 120,41 €

et constate l'identité des écritures avec le compte de gestion 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE le compte administratif 2022

APPROUVE le compte de gestion 2022

3- Affectation du résultat 2022– report du solde d'exécution 2022

Délibération 2023/02 - Nature de l'acte : 7.1- Décisions budgétaires

Le Conseil d'Administration délibère et décide à l'**UNANIMITE** d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de **48 670,76 €** au compte R 002

Report du solde d'exécution d'investissement de **27 120,41 €** au compte R 001.

4- Budget primitif 2023

Délibération 2023/03 - Nature de l'acte : 7.1- Décisions budgétaires

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **69 900 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **91 200 €**

Vu le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'**UNANIMITE** :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	69 900 €	69 900 €
Section d'investissement	91 200 €	91 200 €

5- Subvention 2023

Délibération 2023/04 - Nature de l'acte : 7.5 Subventions

Ayant examiné la demande de subvention pour 2023 du Club Aubinois des Retraités et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS à l'**UNANIMITE** :

➤ **DECIDE** d'attribuer au Club Aubinois des Retraités une subvention pour 2023 de 600€.

6- Travaux cimetière

Délibération 2023/05 - Nature de l'acte : 7.5 Subventions

Monsieur Le Président expose le projet réalisé par la Commune au début d'année 2023 : travaux du cimetière (déplacement monuments, nettoyage monument...).

Il propose que le CCAS d'Aubigné attribue une subvention de participation à ces travaux à caractère social.

Monsieur Le Président explique que les subventions d'équipement inscrites au compte 204182 doivent être amorties. Il convient donc de déterminer la durée d'amortissement.

Monsieur Le Président propose que le montant total de 4 000€ soit amorti en une seule fois sur le budget primitif 2023 du CCAS d'Aubigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS à l'**UNANIMITE** :

- **DECIDE** d'allouer la somme de 4 000€ à la Commune d'Aubigné pour la réalisation des travaux à caractère social.
- **FIXE** la durée d'amortissement à une année.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tout document y afférent.

7- Questions diverses

Monsieur le Président propose plusieurs dates pour le repas du CCAS d'Aubigné, celle du 8 octobre 2023 est retenue. Les tarifs sont les suivants : gratuit pour les membres du CCAS, plein tarif pour les conjoints, demi-tarif pour les personnes de 60 à 64 ans et gratuit pour les 65 ans et plus.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le mardi 27 juin 2023.

Fin de la séance à 21h39.

Youri MOYSAN, Président	Stéphanie SAUVÉE, Secrétaire de séance :
-------------------------	--